

# Histoire des déchets

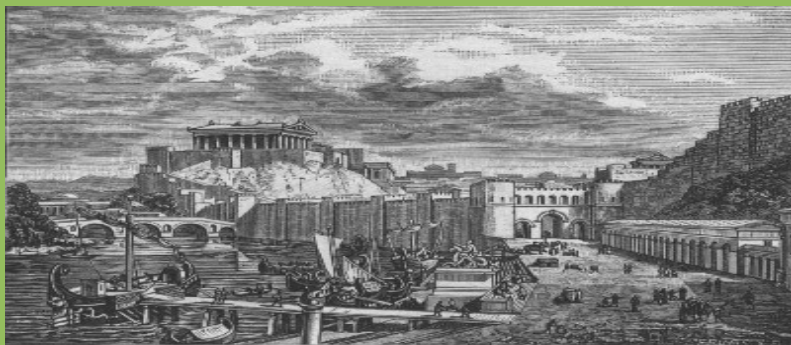
« Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit... que son détenteur destine à l'abandon. »  
(article 1 de la loi du 15 juillet 1975)



Pendant la préhistoire, les déchets étaient jetés n'importe où et se décomposaient naturellement.



Dans l'antiquité, les hommes ont continué à jeter leurs ordures pêle-mêle dans les rues. Les grecs d'Athènes sont les premiers à avoir eu l'obligation de jeter leurs ordures en dehors de la ville car celle-ci était devenue très sale. Ils inventèrent aussi les toilettes publiques et le tout-à-l'égout.



Les romains aussi avaient un égout. Les riches avaient des toilettes privées dans leurs maisons, alors que les pauvres devaient aller aux toilettes publiques. Ils mettaient leurs déchets dans de grandes fosses et des fermiers allaient les chercher pour en faire du fumier. Dans ces fosses, ils pouvaient aussi trouver des cadavres humains ou animaux.



Au début du Moyen Âge, les gens avaient des maisons et jetaient leurs déchets dans les jardins. Comme il y avait de plus en plus de monde dans les villes, ils construisirent des immeubles à la place et les quelques jardins qui restèrent ne pouvaient pas servir de poubelles à toute la ville. Les habitants se mirent alors à jeter leurs ordures dans les rues, qui devinrent très sales et malodorantes. En guise d'éboueurs, ils lâchaient des cochons dans la ville.

Or, le 13 octobre 1131, Philippe, le fils du roi Louis VI le Gros, mourut d'une chute de cheval, car un cochon avait effrayé sa monture.

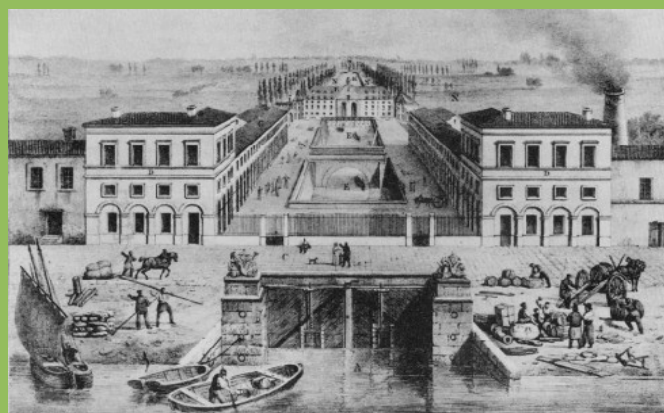
Le roi ordonna alors que les cochons soient lâchés à 11 heures et rentrés à 12 heures, pour limiter ce genre d'accident.

Mesure qui n'arrangea rien à la propreté des rues.



Au château de Versailles, les toilettes étaient rares et il arrivait souvent que les courtisans fassent leurs besoins derrière les portes...

Pour masquer les odeurs, ils mettaient beaucoup de parfum.

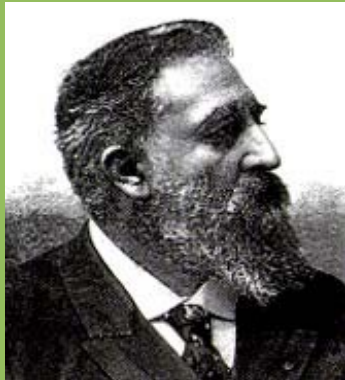


Au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous les maisons, de grandes fosses étaient creusées afin de recevoir les excréments. Une fois pleine, elles étaient vidangées. Comme au Moyen Âge, les gens jetaient le contenu de leurs pots de chambre ainsi que leurs ordures ménagères par la fenêtre. Dans la chaussée, au centre de la rue, coulait un ruisseau malodorant qui, grossi par les pluies, ne pouvait être franchi sans l'aide d'une petite passerelle.

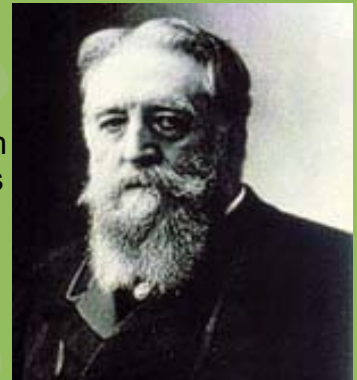




Durant le XIXe siècle, il y eu beaucoup de progrès.  
Des réseaux d'eau potable furent créés, ainsi que des tout-à-l'égout.  
Les égoutiers enlevaient la boue dans les rues et le ruisseau central fut divisé  
en deux, chacun d'un côté : les caniveaux étaient nés.



Eugène Poubelle, préfet de Seine, ordonna d'utilisation  
de récipients adaptés pour y mettre les déchets, car ils  
étaient auparavant posés par terre en attendant le  
ramassage par les services municipaux.  
Il donna son nom à ces objets : poubelle.



Les services municipaux, une fois  
cette loi appliquée, vidaient le  
contenu des poubelles dans des  
"tombereaux", des voitures tirées par  
des chevaux, dans un centre de  
traitement.  
Les ouvriers travaillaient directement  
dans la fosse.



Certains enlevaient la ferraille, les  
tôles, les poteries, d'autres retiraient  
les papiers, les chiffons, les boîtes  
de conserve...

La gadoue "propre" était ensuite  
broyée et transformée en engrais  
pour l'agriculture.

Les matériaux non-recyclables  
étaient brûlés dans des fours  
produisant de l'électricité et de la  
vapeur.

Au début du XXe siècle, quatre usines fonctionnaient autour de Paris (Romainville, Issy les Moulineaux, Ivry et Saint-Ouen). Elles étaient appelées "usines de broyage et d'incinération".

La collecte et le traitement des déchets s'étaient répandus dans la plupart des centres urbains mais ils  
ne firent leur apparition dans le milieu rural que récemment.

La première loi sur la gestion des déchets fut acceptée le 15 juillet 1975 !

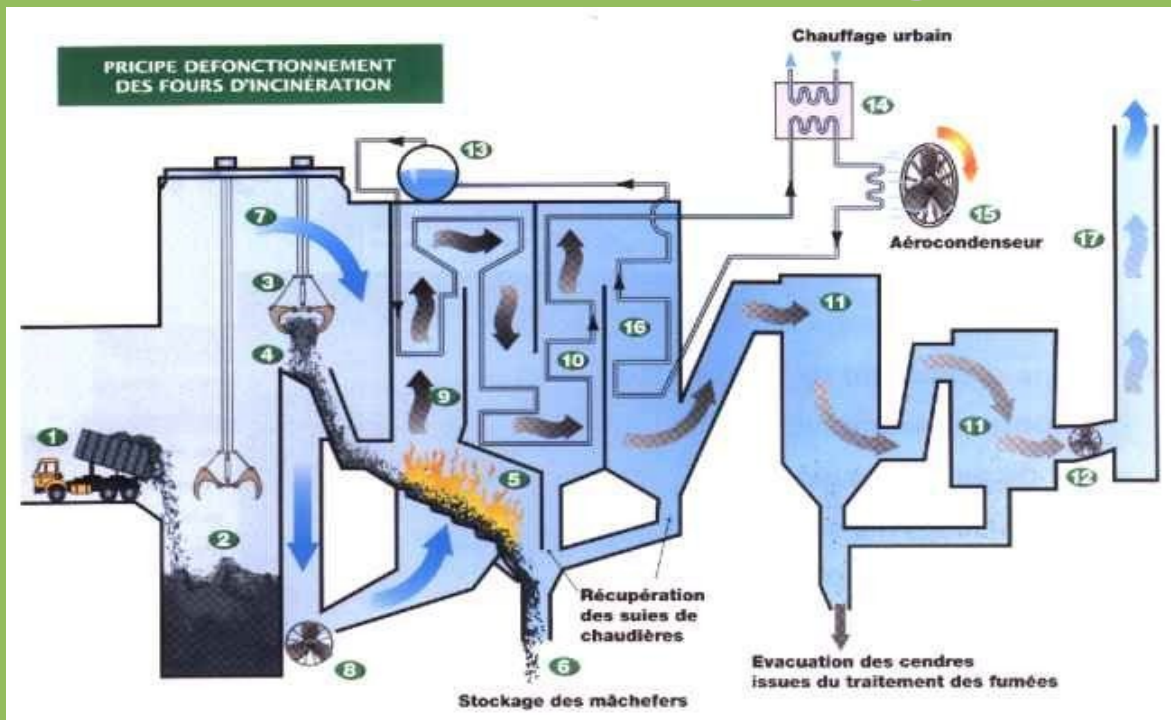
Elle exige que chaque commune collecte et élimine les déchets ménagers sur son territoire.

Malgré cette loi, des déchets étaient envoyés en décharge, ce qui pollua beaucoup.

En 1992, la loi Royal définit de nouvelles règles et interdit la mise en décharge.



## Centre de valorisation énergétique



- 1 Les camions remplis sont pesés à leur arrivée au centre de traitement des déchets. Ils vident leur contenu dans la grande fosse. Ils sont pesés de nouveaux à leur sortie.
- 2 Les grappins trifouillent dans le marécage de déchets.
- 3 Les grappins attrapent d'énormes paquets de déchets.
- 4 Ils les déposent à l'entrée du four.
- 5 Les déchets sont brûlés.
- 6 Puis les mâchefers sont stockés.



Un gras pain !



Une descente aux mâchefers !